

Deux types d'activité pour les parents d'élèves du conseil local FCPE Beauregard



- **Délégués des parents d'élèves** : 1 siège par classe, soit 12 représentants délégués
 - **53,8% de participation en octobre 2018 ! (52% en 2017) Merci pour votre mobilisation et soutien !**
 - La FCPE obtient **10 sièges** (avec 108 voix)
 - Et la PEEP obtient **2 sièges** (avec 31 voix)
- **Actions pour le « sou des écoles »** organisées par les 26 parents bénévoles adhérents de l'association FCPE

LE DELEGUE DES PARENTS D'ELEVES, QUEL EST SON ROLE ?

- ➔ Défendre et promouvoir les intérêts communs à tous les parents d'élèves
- ➔ Représenter les parents dans un souci d'égalité de traitement des familles et de leurs enfants
- ➔ Faire le lien entre la famille et les enseignants
- ➔ Il peut avoir un rôle de médiateur, lors d'éventuelles tensions entre le ou les parent(s) d'élève et l'institution scolaire. Toutefois il ne peut pas intervenir sur le plan pédagogique



ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES FCPE POUR LE « SOU DES ECOLES »

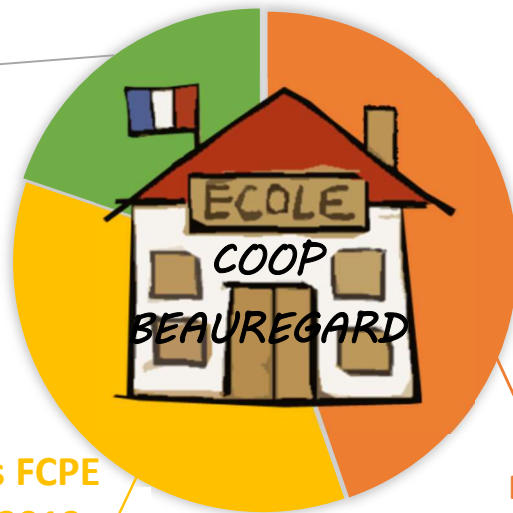
Objectif : Soutenir l'équipe enseignante dans l'organisation d'activités complémentaires pédagogiques, sportives ou culturelles en organisant des actions pour récolter des fonds. Ces fonds sont reversés dans la coopérative de l'école (la **Coop Beauregard**) et servent à financer :

- Des achats de livres, d'ouvrages scolaires et de fournitures diverses pour le fonctionnement des classes et les activités manuelles
- Des achats de matériels : jeux de cours, trottinettes pour les maternelles...
- Les projets scolaires : USEP, projet cinéma, projet jardin...
- Les sorties scolaires : spectacles, bus, sorties de fin d'année

La coopérative de l'école Beauregard est constituée comme suit (chiffres pour l'année 2018/2019) :

**Contribution
parents rentrée**

4 300 € pour l'année
2018/2019



**Association parents d'élèves FCPE
7 700 € pour l'année 2018/2019**

= bénéfices des activités 2017/2018

Don de 5 800€ à la COOP + 600€ goûter du Père Noël
+ 1 300€ pour l'achat de matériel spécifique pour

Municipalité

9 700 € pour l'année 2018/2019

32€ /élève en maternelle

30€ / élève en élémentaire

**Vente de
chocolats Pâques
780 €**

**Fête du
printemps 450 €**

**Vente de mugs;
1 000 €**

**Vente de fleurs
600 €**

**Vente de
Bougies festival
du livre 170 €**

**Fête de l'école
4 700 €**